

See discussions, stats, and author profiles for this publication at: <https://www.researchgate.net/publication/261341176>

Approches méthodologiques et outils opérationnels pour la gestion des forêts classées en Afrique de l'Ouest : le cas du Niger

Article · January 2008

DOI: 10.11684/sec.2008.0155

CITATIONS

7

READS

2,032

6 authors, including:



Vieri Tarchiani

Italian National Research Council

125 PUBLICATIONS 754 CITATIONS

[SEE PROFILE](#)



Andrea Di Vecchia

Italian National Research Council

17 PUBLICATIONS 78 CITATIONS

[SEE PROFILE](#)



L'essentiel de l'information
scientifique et médicale

www.jle.com

Le sommaire de ce numéro

http://www.john-libbey-eurotext.fr/fr/revues/agro_biotech/sec/sommaire.md?type=text.html



Montrouge, le 03/03/2009

V. Tarchiani

Vous trouverez ci-après le tiré à part de votre article en format électronique (pdf) :

Approches méthodologiques et outils opérationnels pour la gestion des forêts classées en Afrique de l'Ouest : le cas du Niger

paru dans

Sécheresse, 2008, Volume 19, Numéro 4

John Libbey Eurotext

Ce tiré à part numérique vous est délivré pour votre propre usage et ne peut être transmis à des tiers qu'à des fins de recherches personnelles ou scientifiques. En aucun cas, il ne doit faire l'objet d'une distribution ou d'une utilisation promotionnelle, commerciale ou publicitaire.

Tous droits de reproduction, d'adaptation, de traduction et de diffusion réservés pour tous pays.

© John Libbey Eurotext, 2009

Approches méthodologiques et outils opérationnels pour la gestion des forêts classées en Afrique de l'Ouest : le cas du Niger

Vieri Tarchiani¹
 Andrea Di Vecchia²
 Giancarlo Pini²
 Attaou Mahaman Laminou³
 Zabeirou Toudjani⁴
 Guéro Maman⁴

¹ Centro Studi per l'applicazione dell'Informatica in Agricoltura (CeSIA)
 Accademia dei Georgofili
 8, Via Caproni
 Florence
 Italie
 <v.tarchiani@ibimet.cnr.it>

² IBIMET-CNR
 8, Via Caproni
 Florence
 Italie

<a.d.vecchia@ibimet.cnr.it>
 <g.pini@ibimet.cnr.it>

³ Direction de l'environnement
 Ministère de l'Hydraulique,
 de l'Environnement et de la Lutte
 contre la désertification
 BP 578
 Niamey
 Niger

<direnv@intnet.ne>

⁴ Division des statistiques
 et de la cartographie forestières
 Direction de l'environnement
 Ministère de l'Hydraulique,
 de l'Environnement et de la Lutte
 contre la désertification
 BP 578
 Niamey
 Niger

<zabeirou_toudjani@yahoo.fr>
 <guero2002@yahoo.fr>

Tirés à part : V. Tarchiani

Résumé

La gestion des forêts classées est un défi majeur pour l'ensemble des pays de l'Afrique de l'Ouest. Dans cette région, la pression anthropique et la désertification contribuent à la dégradation des forêts avec un taux estimé à 1,2 million d'hectares par an. Les forêts classées (FC) constituent un patrimoine d'importance capitale, vu la superficie qu'elles occupent (plus de 20 millions d'hectares). Nonobstant l'intérêt international qu'elles suscitent et les progrès des politiques forestières de ces dernières années, les FC demeurent exposées à de multiples pressions. Au Niger, un système d'information sur les FC a été développé pour servir d'outil d'aide à la décision. Le système contient l'ensemble des informations disponibles sur les FC et des analyses relatives aux dynamiques de changement qui les ont affectées. Le résultat le plus alarmant qui en dérive est que 75 % des FC sont occupées par des champs de culture à un taux de plus de 10 % de leur surface. Il y a lieu de préciser que 40 % des FC en sont occupées à plus de 50 % de leur superficie. Le système a été conçu pour répondre aux besoins en information, tant au niveau central sur le plan institutionnel et juridique que décentralisé en termes d'information thématique pour le suivi et la planification.

Mots clés : décentralisation, gestion des ressources forestières, outil d'aide à la décision, systèmes d'information géographique.

Abstract

Methodological approaches and operational tools for gazetted forest management in West Africa: The case of Niger

The management of the gazetted forests is of general importance for the West Africa countries where anthropic pressure and desertification contribute to degrading forests at a rate of 1.2 million ha per year. The gazetted forests constitute an inheritance of cardinal importance, also seen their extension totalling more than 20 million ha in the region. In spite of the international interest and progress in forestry policies over recent years, gazetted forest are still exposed to strong pressure. In Niger an Information System on the Gazetted Forests has been developed for decision-making support. The system contains available information on gazetted forests and analyses on change dynamics. The most alarming result is that 75% of such forests are occupied for at least 10% of their surface by crop fields and 40% of them are occupied at a level exceeding 50%. The system has been conceived in order to respond to information needs both at the central level concerning policies and laws and at the decentralized level for monitoring and planning.

Key words: decentralisation, decision support system, forest management, geographic information systems.

La gestion des ressources forestières est un défi pour l'ensemble des pays tropicaux. L'Afrique de l'Ouest, en particulier, malgré une longue tradition en aménagement forestier, fait face à une dégradation de ses forêts avec un taux de 1,2 million d'hectares par an [1]. Certaines caractéristiques de la sous-région rendent la gestion forestière délicate. Au niveau des pays sahéliens, par exemple, en plus de la très faible couverture forestière, la majorité de la population (près de 90 %) utilise le bois pour satisfaire ses besoins énergétiques. De plus, dans un contexte de pauvreté extrême et d'insécurité alimentaire, les produits forestiers, ligneux et non ligneux contribuent massivement aux revenus des ménages.

Dans ce cadre complexe, les forêts classées (FC) sont des éléments essentiels dans le mécanisme de stabilisation des systèmes écologiques et sont indispensables à la conservation de la biodiversité. Le domaine classé mérite alors une attention particulière dans la mesure où il devrait constituer l'élément privilégié pour assurer la pérennité des ressources forestières. La taille des enjeux est indéniablement liée à la superficie qu'occupe le domaine forestier classé en Afrique de l'Ouest (tableau 1). Les pays sahéliens comptent environ cinq millions d'hectares de FC, et les pays côtiers en ont une dotation encore plus importante.

La plupart des FC ont été instituées pendant la période coloniale. Il s'agissait de protéger des zones forestières afin de préserver la ressource d'une exploitation incontrôlée. La période 1970-1980 a vu une vaste dégradation de ces périmètres classés et un relâchement progressif de la part des États de toute forme de contrôle ou de protection [2].

À partir des années 1990, suite à la globalisation de la problématique de la déforestation et de la désertification, les organisations internationales et les États ont renouvelé leur intérêt pour les ressources forestières. De nouvelles politiques forestières ont été adoptées par les pays sahéliens, portant sur la gestion décentralisée des ressources en contraste avec l'approche répressive et centralisée issue de l'époque coloniale [3]. Elles se traduisent par l'introduction ou la mise à jour du dispositif législatif, notamment la révision des codes ruraux et forestiers, et, du point de vue institutionnel, par la mise en œuvre de la décentralisation. En matière de gestion et d'aménagement forestier, l'outil principal de cette nouvelle approche est la stratégie énergie domestique (SED) à travers l'instauration des marchés ruraux (MR) du bois, développée au Niger, en 1992, et qui s'est répandue dans les autres pays de la région. Les FC ont béné-

ficié de ce système de MR de bois dans une moindre mesure que les forêts naturelles de production, car leur potentiel n'était pas économiquement exploitable. Du fait de cette situation, la majorité des FC n'ont pas fait l'objet d'aménagements. De plus, la plupart des FC se trouvaient déjà dans un état de dégradation avancée.

Selon le degré de pression anthropique ou climatique, les FC sont devenues des espaces convoités par l'agriculture et l'élevage. Les FC dont le potentiel forestier reste encore important subissent une exploitation abusive intense. Au Burkina, par exemple, sur un total de 68 FC, seulement quatre ne présentent pas de signes d'occupation ou d'exploitation [4]. Au Niger, certaines FC ont complètement disparu du fait de l'avancée du front de culture, de la progression de la désertification (dunes de sable) ou de l'urbanisation [5]. La FAO estime qu'au Togo, 50 % des FC ont entièrement disparu ou sont en voie de disparition. Les 50 % restants sont envahies ou partiellement réduites par la mise en culture (le taux d'envahissement varie de 10 à 90 %) [6].

La présente étude porte sur le cas du Niger où, en plus de la forte dégradation des ressources forestières constatée, l'état dans lequel étaient les FC n'avait fait l'objet d'aucune étude systématique. En effet, les données disponibles sur les FC étaient imprécises ou purement qualitatives. Nonobstant le consensus sur l'importance du rôle joué par les FC et sur leur état de dégradation alarmant, les études spécifiques au niveau national manquaient indéniablement. Au Niger, certaines FC ont fait l'objet d'aménagement grâce aux politiques d'aménagement forestier adoptées après l'engagement de Maradi¹ et, souvent, à l'intervention directe des partenaires au développement (tableau 2). Dans la plupart des cas, il s'agissait d'actions ponctuelles non concertées dans une optique de gestion globale des forêts domaniales et entreprises par des projets comme aménagements test [7].

Au Niger en particulier et dans la région en général, le cadre législatif relatif aux FC est complexe. Le code forestier de 1974 et la loi n° 2004-040 du 8 juin

¹ L'ampleur de la dégradation des ressources naturelles a amené le Niger à organiser, en 1984, à Maradi un débat national sur la lutte contre la désertification. Ce débat a abouti à l'engagement de Maradi. Les objectifs assignés à cet engagement consistent à assurer la sécurité alimentaire, à satisfaire les besoins énergétiques et à protéger, restaurer et améliorer l'environnement. Ces orientations ont été reprises dans les lois majeures relatives à la gestion des ressources naturelles et visent à créer les conditions d'une meilleure concertation entre l'État et les populations.

2004, portant régime forestier au Niger qui le remplace, reconnaissent les FC comme forêts domaniales où toute activité humaine, autre que le ramassage du bois mort ou des produits d'exsudation, alimentaires ou médicaux, est strictement interdite. Par ailleurs, le statut de FC, issu généralement de l'époque coloniale, n'est parfois plus justifié dans la mesure où nombre d'entre elles ont perdu leur caractère forestier. Aussi, la succession des arrêtés classant ou déclassant des portions de forêts a conduit à une altération des limites initiales des FC qui n'étaient déjà pas très précises. En effet, les arrêtés de classement mentionnent des références géographiques aléatoires. Dans plusieurs cas, aucune cartographie n'existait, et les limites étaient identifiées à l'aide de repères physiques vieux de 50 ans tels que villages, arbres, pistes, cours d'eau qui ont disparu entre-temps. Cette situation commandait prioritairement l'identification des limites géographiques des forêts à l'aide de supports cartographiques adéquats et, par la suite, des études spécifiques au niveau de chacune d'elles pour évaluer le potentiel forestier, les types présents d'occupation des sols et d'exploitation.

Approche méthodologique du Niger

La politique forestière au Niger a été caractérisée, depuis 1989, par une évolution progressive qui a permis le développement d'approches et de stratégies permettant de garantir la pérennisation des ressources naturelles. La finalité de ces réformes consiste principalement à créer des conditions d'une plus grande responsabilisation des communautés locales dans la gestion des ressources de leur terroir. Un des résultats de ces réformes fut l'avènement de la stratégie d'énergie domestique (SED), liant la gestion de l'offre en bois à celle de la demande énergétique.

La SED repose sur quatre piliers :

- l'élaboration de schémas directeurs d'approvisionnement (SDA), outil de planification et d'orientation de l'exploitation destiné à approvisionner les centres urbains en bois énergie ;
- la réforme fiscale et réglementaire qui a permis, entre autres, le transfert de la perception des taxes forestières de l'État aux communautés locales ;
- la mise en place de structures villageoises de production de bois appelées MR qui rendent effectif le transfert de la gestion des massifs forestiers aux populations ;
- le renforcement du contrôle forestier.

Le Plan national de l'environnement pour un développement durable (PNEDD) et le

Tableau I. Extension des forêts classées (FC) en Afrique de l'Ouest.

Pays	Nombre de FC	Hectares de FC	Sources et date
Bénin	46	1 302 863	FAO, 2001
Burkina Faso	68	1 621 222	FAO, 2001
Cameroun	93	177 737 ^a	FAO, 1985
Côte-d'Ivoire	240	3 600 000	SIMES, 2000
Gambie	66	32 729	FAO, 2001
Ghana	266	1 220 000	FAO, 2003
Guinée	156	1 186 611	FAO, 2001
Guinée-Bissau	-	850 000	FAO, 1981
Libéria	14	1 664 700	FAO, 1981
Mali	118	1 000 000	FAO, 2001
Mauritanie	30	48 000	FAO, 2001
Niger	90	624 652	MHELCO, 2004
Nigeria	445	9 651 800	JICA, 1999
Sénégal	242	1 055 700	FAO, 2001
Sierra Leone	-	285 000	FAO, 1981
Togo	83	789 898	FAO, 2001
Total		23 625 796	

^a Nord du Cameroun.

Plan d'action national pour la lutte contre la désertification et la gestion des ressources naturelles (PAN-LCD/GRN) soulignaient, respectivement en 1998 et 2000, la nécessité de mieux connaître les ressources naturelles et leurs dynamiques afin de mieux les gérer. Dans ce contexte, la Direction de l'environnement (DE) du ministère de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la Lutte contre la désertification (MHE/LCD) a envisagé, depuis 2001, la mise en place d'un système d'information sur les FC du Niger (SI/FC). Le système, réalisé par la Division des statistiques et de la cartographie forestière (DSCF), a été conçu comme un instrument d'aide à la décision tant pour la définition d'une stratégie nationale de préservation, de gestion et de suivi de ces formations forestières

classées que pour leur amélioration qualitative et quantitative orientée vers une gestion décentralisée des ressources [8]. Le SI/FC a été développé dans le cadre des activités du Projet d'appui à la formation et d'assistance en gestion de l'environnement (PAFAGE), fruit de la coopération entre le ministère des Affaires étrangères italien et le MHE/LCD du Niger. Le PAFAGE a été exécuté par les centres italiens CeSIA (Centro Studi per l'applicazione dell'Informatica in Agricoltura - Accademia dei Georgofili) et IBIMET-CNR (Istituto di Biometeorologia - Consiglio Nazionale delle Ricerche). Le SI/FC est un outil d'aide à la décision conçu pour répondre aux demandes soit des décideurs sur le plan institutionnel et juridique, soit des techniciens en termes d'informa-

tion thématique pour le suivi et la planification. Le système vise aussi cette troisième classe d'utilisateurs que constitue le monde de la recherche, les ONG et associations impliqués dans le domaine de l'environnement. Par conséquent, le SI/FC est un outil opérationnel pour le niveau central, d'une part, à travers la facilitation qu'il offre pour la prise de décision sur le statut et les textes de classement des FC et, d'autre part, au niveau local à travers les informations techniques qu'il fournit pour la gestion des forêts et le suivi des ressources naturelles. Le SI/FC répond aux questions suivantes :

- où se localise la forêt et quel était le but de son classement ?
- quels sont l'état actuel et la dynamique de la forêt ?

Répondre à ces deux questions commande d'analyser le contexte institutionnel et de quantifier les ressources recelées par la forêt, ces deux aspects étant nécessaires pour une bonne gestion du patrimoine forestier de l'Etat.

SI/FC du Niger

Le SI/FC constitue une base d'information sur laquelle le décideur peut s'appuyer pour la gestion et le suivi des FC. Dans ce processus, il fournit au législateur des informations objectives sur les limites des FC, sur les textes de classement et sur l'état des ressources forestières. En plus, dans la perspective de la mise en route d'un mécanisme de suivi, le système constitue une base de départ organisée et homogène pour l'ensemble des FC du pays. Un des buts fondamentaux du système est, en effet, la sauvegarde des données existantes sur les FC. Opérationnellement, l'utilisation d'un SIG a permis l'intégration des informations disponibles sur le plan géographique, et la création d'une base de données relationnelle a permis d'intégrer les données tabulaires sur la même base géographique [9].

Le résultat est un système puissant d'élaboration, de stockage et de gestion des données géographiques et tabulaires. La gestion du SI/FC est confiée à une équipe pluridisciplinaire d'experts. Afin de faciliter l'exploitation du SI/FC, un cédérom a été conçu et mis à la disposition des services décentralisés et, plus généralement, de tous les acteurs opérant dans le domaine de l'environnement, de la planification territoriale et de la gestion des ressources naturelles. En vue d'assurer à tous les utilisateurs l'accès à l'ensemble des informations cartographiques produites, ce système simplifié est lié à un logiciel flexible et convivial permettant l'affichage de l'ensemble des informations disponi-

Tableau II. Aménagement des forêts classées au Niger.

FC	Actions	Projet-baillleur	Période
Takeita	Plan d'aménagement	PUSF-USAID	1982-1989
		IDA/FAC/CCCE-FAO/SE	1985
		SNV	1992-1994
		PGCFT-SOS Sahel UK	1992-1994
		PAFOZ-SOS Sahel UK	1995-2000
Bangui	Mesures de protection et d'amélioration de la strate arborée	Projet basse vallée de la Tarica = UE	1993-1999
Dan Gado	Aménagement test	FAO	1988-1992
Bakabé	Aménagement test	FAO	1988-1992
Gadabedji	Aménagement test	SNV	1988-1992
Kandamao	Aménagement test	FAO	1988-1992
Guesselbodi	Aménagement test	PUSF-USAID	1982-1989
Faira	Aménagement test	IDA/FAC/CCCE-FAO/CE	1988-1989
Bana	Aménagement des rônériaies	PAIGKR - Suisse (IUCN)	1995-1999
Garou Bassounga	Aménagement test	PUSF-USAID	1982-1989

bles ainsi que des données de télédétection (figure 1).

Les données actuellement contenues dans le SI/FC sont relatives aux années 1975 et 2000. Ces données comprennent, entre autres, les limites des FC, l'occupation des sols (de 1975 et de 2000), la composition floristique, les changements dans l'occupation des sols, les photographies aériennes (de 1975 et 1996), les images SPOT et/ou Landsat (de 2000), les types de sol, les villages, les routes et limites administratives. Deux aspects méthodologiques mis au point dans le contexte du SI/FC sont particulièrement intéressants. Il s'agit de la « procédure d'identification et d'inventaire des FC » et de la « méthodologie d'analyse de leur dynamique de changement ».

Procédure d'identification des FC et d'inventaire

L'inventaire des textes de classement des forêts domaniales du Niger a permis

d'identifier 90 massifs forestiers classés de 1935 à 1977. Les données géographiques existantes manquaient de fiabilité et de précision. Pour les réactualiser, une procédure d'intégration à d'autres données collectées sur le terrain et identifiées par l'imagerie satellitale et aérienne a été mise en place. Un contrôle systématique des limites de forêts a d'abord été réalisé en s'appuyant sur les plans cartographiques annexés aux textes de classement, ensuite sur les études techniques déjà réalisées et enfin sur les références fournies par les cartes topographiques.

Les limites ont été numérisées afin de créer une première base de données de limites des FC. Par la suite, des missions de terrain ont été organisées, afin de collecter les données géographiques permettant de corriger ces limites. La reconstitution des limites a parfois été difficile, car les arrêtés de classement sont souvent peu clairs ou parfois imprécis. Ces arrêtés font réf

rence dans la définition des limites des FC à des éléments physiques (villages, arbres, pistes) qui, avec le temps, ont changé. En plus, les repères physiques permanents (bornes implantées au moment du classement récent des FC) ont parfois disparu ou ont été déplacés par les paysans (figure 2). Les données ainsi collectées lors des missions de terrain ont été contrôlées, vérifiées et structurées. Pour les FC dont les données collectées étaient incomplètes ou imprécises, les limites ont été comparées avec les arrêtés et les images satellitales ou aériennes afin d'affiner la précision de la carte finale. La source des limites des FC et donc la précision des données géographiques ont été documentées.

Analyse de la dynamique du changement des FC

Le changement de l'occupation des sols entre 1975 et 2000 a été déterminé avec

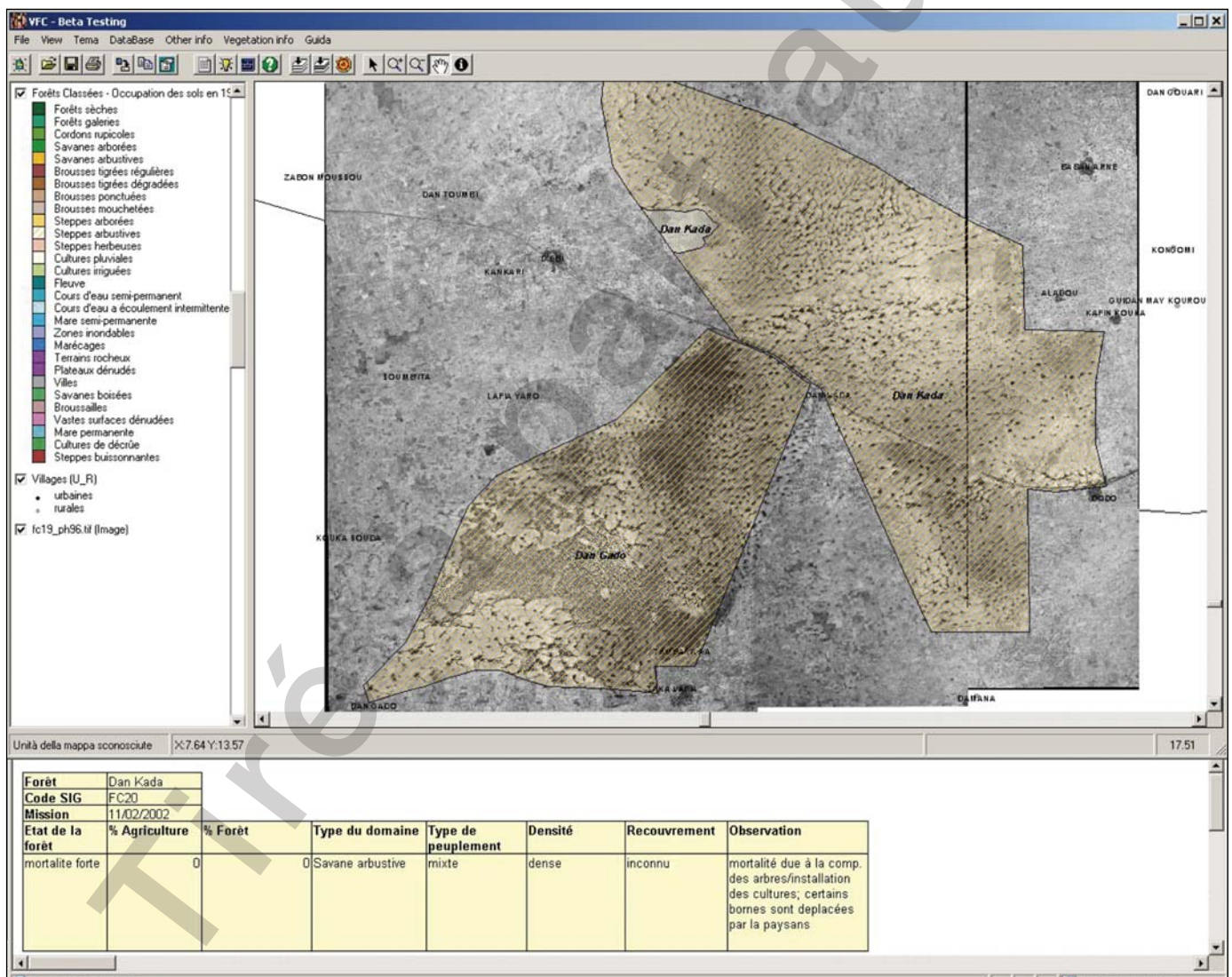


Figure 1. Logiciel pour l'affichage des données géographiques du système d'information sur les FC du Niger (SI/FC).



Figure 2. Relèvement des limites de la forêt classée de Dan Gado, Niger.

une analyse spatiale appliquée à chaque FC. L'information de base sur l'occupation des sols provient, pour l'année 1975, de la numérisation des cartes de l'Inran [10] et, pour l'année 2000, de l'interprétation des images Landsat 7 ou SPOT. Cette analyse diachronique a permis d'estimer l'intensité du processus de dégradation des FC en termes de conversion des superficies d'une classe d'occupation de sols en une autre. La classification de l'occupation des sols utilisée est celle définie par la DE dans le cadre du projet PGRN, financé par la Banque mondiale pour l'analyse diagnostique de l'état des ressources naturelles au Niger [11].

Afin de fournir des informations utiles pour la planification et la gestion des FC, et compte tenu du processus de décentralisation qui intéresse le pays, cette analyse générale a été structurée, sur le plan géographique, par région. Au niveau de chaque région, l'intégration de analyses statistiques du changement et de l'état actuel donne des informations déterminantes sur la dynamique et les tendances générales qui caractérisent les FC. Par la suite, au niveau de chaque forêt, une analyse structurelle a été réalisée afin d'identifier les facteurs qui sont à la base de la dynamique observée. Les indicateurs utilisés à ce propos sont les caractéristiques des sols,

les caractéristiques agroécologiques et les différents types de pression auxquels la FC est exposée [12] (tableau 3).

Cette analyse, qui intègre à la fois les informations du changement de l'occupation des sols avec les données collectées de terrain pour évaluer l'état actuel des ressources forestières, a permis de dégager pour chaque forêt un cadre diagnostique actualisé.

Résultats de synthèse

Sur le plan national, l'inventaire a permis d'établir que des 90 FC inventoriées au départ, 71 demeurent toujours classées, auxquelles s'ajoutent 16 gommeraias classées dont la durée de classement (15 ans) est expirée. Deux FC (Boumba et Karagou) ont été officiellement déclassées et une (Robodji) a été incluse dans une autre FC plus vaste.

En 1975, la classe d'occupation des sols dominante est celle des formations arbustives denses qui représentaient environ 78 % de la superficie totale des FC (tableau 4). En 2000, elles ne représentent que 43 % de la surface. En revanche, les formations herbeuses ont augmenté de 2 à 27 % et les cultures pluviales de 8 à 19 %. Les formations arborées (forêts galeries, cordons ripicoles, savanes et steppes boisées et arborées, brousses tigrées, etc.) n'ont pas subi de changement significatif (6-5 %). Il y a lieu de préciser, qu'en 1975 déjà, elles avaient disparu de la plupart de ces forêts.

Au niveau national, sur 227 000 ha analysés, 23 % montrent des signes de dégradation, 68 % n'ont pas subi de variations et 9 % ont été améliorés. De façon indicative, 31 FC ont plus de 50 % de leur superficie qui se sont dégradées, 27 ont plus de 50 % de leur superficie sans changement, et seulement 11 présentent une amélioration sur plus des 50 % de leur superficie.

Tableau III. Indicateurs utilisés pour déterminer les dynamiques de changement des forêts classées.

Indicateur	Description	Source des données
Type de changement	Changements principaux dans l'occupation des sols entre 1975 et 2000 de la forêt	SI/FC, 2004
Pluviométrie	Moyenne annuelle sur la période 1975-2000	AGRHYMET-SVS, 2003
Population	Densité de population en 2000	AGRHYMET-AP3A, 2001
Élevage	Élevage sédentaire	AGRHYMET-AP3A, 2001
	Élevage transhumant	FAO, 1987
Sols	Aptitude agricole	AGRHYMET-AP3A, 2001
	Aptitude pastorale	AGRHYMET-AP3A, 2001
Routes	Présence de routes permanentes dans les environs de la forêt	AGRHYMET-AP3A, 2001
Agriculture	Classification qualitative de la pression agricole par zone	AGRHYMET-SVS, 2003
Foresterie	Classification qualitative de la pression forestière par zone	CNEDD, 2001
Désertification	Classification qualitative du degré de désertification par zone	CILSS-ZARESE, 2001

Tableau IV. Changement dans l'occupation des sols dans les forêts classées du Niger entre 1975 et 2000.

Classe synthétique d'occupation des sols	Pourcentage en 1975	Pourcentage en 2000
Formations arborées denses	1,0	1,8
Formations arborées lâches	5,2	2,7
Formations arbustives denses	78,3	43,3
Formations arbustives lâches	4,7	6,5
Formations herbeuses	1,8	26,6
Cultures	7,6	18,7
Autres	1,1	0,4

Pour ce qui concerne l'état actuel d'occupation abusive, 75 % des FC sont occupées par des champs de culture sur au moins 10 % de leur surface et 40 % des FC sont occupées sur plus du 50 %. En général, les FC plus éloignées des centres de contrôle, et les plus petites ont subi une pression agricole plus forte. Deux exemples emblématiques qui illustrent le niveau d'occupation agricole sont :

- la FC de Dan Ogoma, dans la région de Zinder, occupée complètement par des champs de culture ;
- la FC de Bakabé, dans la région de Maradi, qui a été préservée presque entièrement (figure 3).

Conclusions et perspectives

Dans les deux dernières décennies, les changements politiques et institutionnels dans la plupart des pays de l'Afrique de

l'Ouest ont généré un environnement favorable à la gestion durable des ressources forestières, marqué par l'introduction de nouvelles lois forestières et de politiques visant une gestion décentralisée des ressources. Cependant, de nombreux enjeux demeurent ouverts, en particulier dans les pays sahéliens. Les FC représentent une entité à part dans le domaine forestier de l'État. Elles continuent à souffrir d'une forte pression anthropique. En effet, les FC ne rentrent pas dans les parcs nationaux ou les réserves intégrales qui ont bénéficié d'un degré de protection plus efficace grâce à l'intérêt international (UNCBD, Unesco, UICN, WWF, etc.).

Par ailleurs, il y a désormais un consensus sur l'importance des FC qui constituent un patrimoine inestimable du point de vue écologique, de la diversité biologique et des ressources forestières, récemment reconnu au niveau international par les conventions des Nations Unies et d'autres

programmes lancés pour la conservation de la nature et des écosystèmes. A Berastagi, en 1998, l'Unesco a lancé un programme des FC au sein du patrimoine mondial. L'IUCN a inscrit plusieurs FC dans ses aires protégées, qui, comme les parcs, ont fait l'objet du Congrès mondial de Durban en 2003 [13].

Cependant, la documentation disponible, d'ailleurs insuffisante pour permettre une évaluation d'ensemble, montre que les FC de l'Afrique de l'Ouest se trouvent dans un état préoccupant. L'étude réalisée au Niger a montré l'ampleur de la pression à laquelle les FC sont exposées en termes d'extensions des terres dégradées et du front de culture. En plus, l'étude a mis en évidence la nécessité d'une actualisation des textes de classement comme un premier pas vers la gestion rationnelle des FC. Cette observation a été prise en compte par la loi n° 2004-040 du 8 juin 2004, portant régime forestier au Niger qui réintègre les gommeraires dont le délai de classement était expiré dans le domaine classé de l'État.

Le SI/FC est unique dans la région, car il prend en considération l'ensemble des FC du Niger et s'est développé à partir des capacités opérationnelles existantes aux niveaux national et régional.

Le cadre institutionnel dans lequel il est inséré est caractérisé par l'engagement vers la déconcentration des pouvoirs et la décentralisation de la gestion forestière. Nonobstant les progrès accomplis grâce surtout à la SED et à ses outils opérationnels (SDA, MR, Fonds d'aménagement

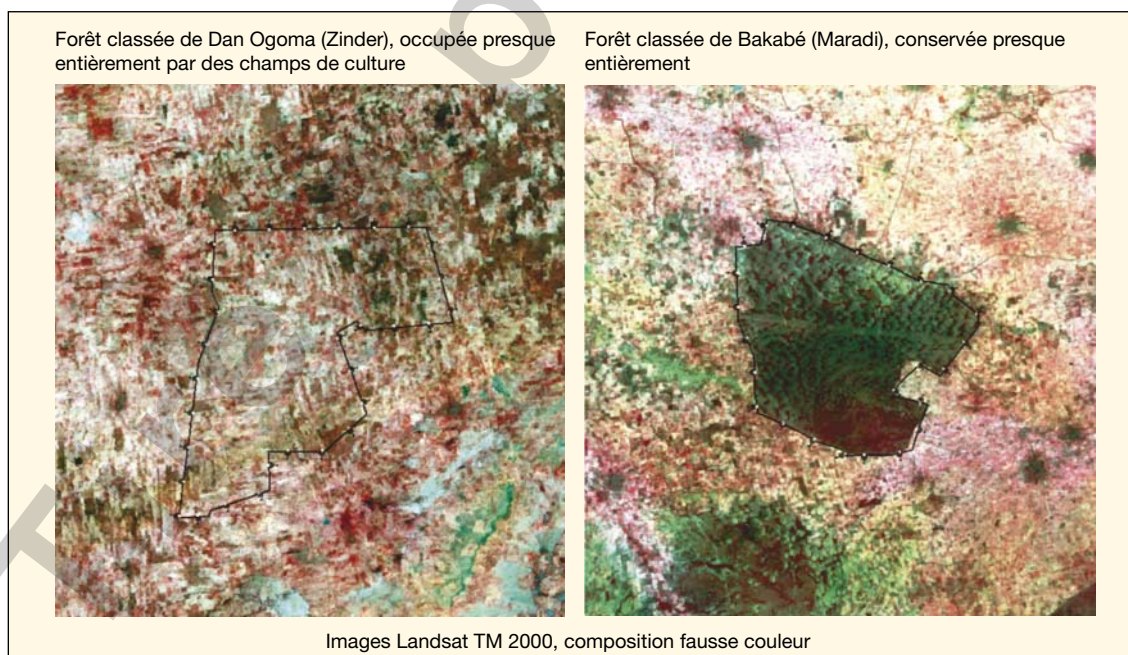


Figure 3. Différents états de dégradation et de préservation des forêts classées du Niger.

forestier, etc.), le transfert complet de responsabilité et des moyens financiers se fait encore attendre. Dans cette période de « transition », l'appui international financier et technique a permis le développement de plans d'aménagement comme dans le cas du projet ENERGIE II, de projets de CARE et SOS-Sahel. Cette dernière organisation, en particulier, a implémenté le projet PAFOZ sur la FC de Takieta en jouant un rôle de facilitation entre les parties prenantes dans la création d'une structure de gestion locale et, par la suite, dans l'élaboration d'une stratégie de gestion conjointe [14].

Dans ce contexte, le SI/FC contribue au renforcement des capacités des services déconcentrés tant du point de vue du suivi que de la gestion des ressources. Au niveau local, il se propose d'être aussi un outil de base pour l'aménagement forestier en fournissant des informations sur l'état des ressources pour chaque forêt. Il contribue aussi à renforcer le changement d'approche des services forestiers des dispositifs répressifs vers des dispositifs d'appui-conseil.

L'approche suivie par le Niger devrait être un exemple pour les autres pays de la région surtout, car il conjugue la demande d'une information homogène et globale sur l'ensemble des FC et la nécessité d'informations spécifiques au niveau local. La réalisation du système, tout en

demandant un environnement institutionnel favorable et des efforts financiers et techniques, est un résultat certainement reproductible. En s'appuyant sur des structures préexistantes, en valorisant les connaissances techniques et du milieu, un SI/FC peut être facilement mis en place et, par la suite, géré dans chaque pays ouest-africain. ■

Références

1. FAO. *Étude prospective du secteur forestier en Afrique. Rapport sous-régional Afrique de l'Ouest*. Rome : FAO, 2003.
2. Sigaud P, Eyog-Matig O. *Situation des ressources génétiques forestières de la zone sahélienne et nord-soudanienne et plan d'action sous-régional pour leur conservation et utilisation durable*. Rome : FAO, 2001.
3. Kerkhof P. *Local forest management in the Sahel. Towards a new social contract*. London : SOS Sahel International UK, 2000.
4. Nikiema A, Ouedraogo SJ, Boussim J. *Situation des ressources génétiques forestières du Burkina Faso*. Rome : FAO, 2001.
5. CNEDD. *Exploitation et état des ressources naturelles au Niger*. Niamey (Niger) : CNEDD, 2001.
6. Ouro Djeri E, Djangba T, Sewa AA, Ouro-Landjo S, Albada A. *Situation des ressources génétiques forestières du Togo*. Rome : FAO, 2001.

7. Islamane M, Garba H. *Rapport national sur le secteur forestier : Niger*. In : PROJET GCP/INT/679/EC, ed. Actes de l'atelier sous-régional pour sous-région Ecowas sur la collecte et analyse des données forestières. Rome : FAO, 2000.

8. PAFAGE. *Les forêts classées du Niger : historique, cadre institutionnel et législation, problématique*. Document technique. Niamey (Niger) : CeSIA-IBIMET-DSCF, 2004. http://www.ibimet.cnr.it/Case/pafage/SIFC/donnees/docs/FC_Hist.zip.

9. PAFAGE. *Le système d'information sur les forêts classées du Niger*. Document technique. Niamey (Niger) : CeSIA-IBIMET-DSCF, 2004. http://www.ibimet.cnr.it/Case/pafage/SIFC/donnees/docs/SI_FC.zip.

10. Inran. *Carte des unités physiographiques de la région agricole du Sud Niger*. Niamey (Niger) : PNUD/FAO, 1977.

11. UTA/DE. *Manuel conceptuel pour l'élaboration de la base de données sur l'occupation des sols 2000 (BDOS2000)*. Niamey (Niger) : Direction de l'Environnement, 2002.

12. PAFAGE. *L'occupation des sols des forêts classées du Niger et l'analyse des dynamiques du changement*. Document technique. Niamey (Niger) : CeSIA-IBIMET-DSCF, 2004. http://www.ibimet.cnr.it/Case/den/Documents/fc_change.pdf.

13. UICN. *Le plan d'action de Durban. V^e Congrès mondial sur les parcs de l'UICN*. Durban : UICN, 2003.

14. Vogt G, Vogt K. *Hannu Biyu Ke Tchudu June - L'union fait la force. Gestion conjointe des ressources communes. Une étude de cas de Takeita, Niger*. London : IIED, 2000.